

— madame Luce Baril, étudiante dans un programme d'études préuniversitaires, Collège Ahuntsic, à titre de membre étudiant à l'ordre d'enseignement collégial, en remplacement de monsieur Antoine Leroux-Chartré;

— monsieur Mario Beauchemin, enseignant, Cégep de Sainte-Foy, à titre de membre enseignant, en remplacement de monsieur Gérald Larose;

— madame Judith Stymest, directrice, Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers à l'Université McGill, à titre de membre qui exerce des fonctions administratives au sein d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire, en remplacement de monsieur Jean-Michel Stam;

— madame Myriam Coulombe-Pontbriand, infirmière, Acti-menu, à titre de membre représentatif des groupes socioéconomiques, en remplacement de monsieur Pierre Laferrière;

— monsieur Claude Provencher, directeur général de l'aide financière aux études, à titre de membre fonctionnaire du ministère de l'Éducation en remplacement de monsieur Pierre-Paul Allaire.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36213

Gouvernement du Québec

Décret 596-2001, 23 mai 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Beyrouth, au Liban, les 28 et 29 mai 2001

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) aura lieu les 28 et 29 mai 2001, à Beyrouth, au Liban;

ATTENDU QUE le Québec a régulièrement participé aux réunions du Bureau de la CONFEMEN, qu'il est dans son intérêt d'y maintenir une présence active et qu'il convient donc de former une délégation officielle pour participer à la prochaine réunion du Bureau;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que les personnes qui prennent position au nom de celui-ci doivent recevoir un mandat exprès à cet effet de la ministre;

ATTENDU QUE, lors de la réunion de Beyrouth, on discutera notamment des perspectives de relance de la CONFEMEN et qu'il est essentiel que le Québec fasse valoir son point de vue lors de cette discussion;

ATTENDU QUE les activités parlementaires du ministre de l'Éducation l'empêcheront de diriger la délégation québécoise;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de la ministre d'État aux Relations internationales, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE le député de Chicoutimi et adjoint parlementaire du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. Stéphane Bédard, dirige la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), qui se déroulera à Beyrouth, au Liban, les 28 et 29 mai 2001;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le député de Chicoutimi et adjoint parlementaire du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, de:

- Monsieur Pierre Brodeur
- Directeur des affaires internationales et canadiennes
- Ministère de l'Éducation

- Monsieur Claude Lessard
- Conseiller aux affaires francophones et multilatérales
- Délégation générale du Québec à Paris

QUE la délégation québécoise ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36214